

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026 - 18H30

ORDRE DU JOUR

-----0000000-----

SOLIDARITÉ

- 1 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DES COMMUNES SINISTRÉES PAR LES INCENDIES ÉTÉ 2026

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 2 - INDEMNISATION DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE RÈGLEMENT AMIABLE DES PRÉJUDICES ÉCONOMIQUES (CRAPE) - FONSALE

ENVIRONNEMENT - DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 3 - ESPACES VERTS - ENTRETIEN PARCELLES - CONVENTION DE PRESTATION D'ÉCO-PÂTURAGE - EPLEFPA CAMPUS AGRONOVA
- 4 - SERVICE DE PROXIMITÉ RELEVANT DE LA PRÉVENTION ET DE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS POUR LE COMPTE DE SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE

RESSOURCES HUMAINES

- 5 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS
- 6 - DEMANDE DE RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT SERVICES CIVIQUES
- 7 - MISES À DISPOSITION D'ÉDUCATEURS SPORTIFS AUPRÈS DES ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027 - RENOUVELLEMENT
- 8 - PERSONNEL COMMUNAL - MISES À DISPOSITION AUPRÈS DE DIVERS ORGANISMES ET ASSOCIATIONS LOCALES POUR L'ANNÉE 2027- RENOUVELLEMENT
- 9 - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

VIE ASSOCIATIVE

- 10 - ASSOCIATION "AMIS DU VIEUX SAINT-CHAMOND" - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION À TITRE GRATUIT DE LA SALLE ROGER PLANCHON - SAISON 2026/2027

SPORTS

- 11 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ENTENTE SAINT-CHAMOND VOLLEY
- 12 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AS FORÉZIENNE
- 13 - CONVENTIONS RELATIVES À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES ÉLÈVES DES LYCÉES PUBLICS
- 14 - CONVENTIONS RELATIVES À L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS MUNICIPAUX PAR LES ÉLÈVES DES LYCÉES PRIVÉS

CULTURE

- 15 - CONDUITE D'UN PROJET PÉDAGOGIQUE ENTRE LE CONSERVATOIRE, LA MAÎTRISE DE LA LOIRE ET LE GÉNÉRATEUR DE RESSOURCES ET D'ACTIVITÉS MUSICALES EXPLORATOIRES (GRAME) AUTOUR DE LA COMPOSITION "RUMORI" - CONVENTION
- 16 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION "RUES DES ARTISTES" DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DE L'ESPACE NOTRE DAME
- 17 - RENOUVELLEMENT DES LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLES - LICENCE 1 POUR LA SALLE ARISTIDE BRIAND ET L'EGLISE SAINT-PIERRE
- 18 - REPORT DE SPECTACLES SUITE À LA VIGILANCE ROUGE CANICULE DU 25 AU 28 JUIN 2026

ÉDUCATION - ENFANCE - JEUNESSE

- 19 - DISPOSITIF MERCREDIS DÉCOUVERTE - SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027
- 20 - DISPOSITIF ENGAGEMENT JEUNES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION
- 21 - ADHÉSION À L'ASSOCIATION DU PASSEPORT DU CIVISME

ACTION SOCIALE

- 22 - MA VILLE SE LIGUE CONTRE LE CANCER
- 23 - CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE SAINT-CHAMOND ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE SAINT-CHAMOND

TRAVAUX - BÂTIMENT - VOIRIE - RÉSEAUX

- 24 - SIEL TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL-TE 42) - TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC - COURS D'HONNEUR MAIRIE - REMISE À NIVEAU DE L'ÉCLAIRAGE

COMMANDE PUBLIQUE

- 25 - GROUPEMENT DE COMMANDE D'ACHAT ÉLECTRICITÉ ET DE GAZ AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ÉNERGIES DE LA LOIRE - TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE (SIEL TE) - AVENANT N°1
- 26 - CONTRÔLES PÉRIODIQUES RÉGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS DE GAZ DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE 11 COMMUNES ET 3 INTERCOMMUNALITÉS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - PÉRIODE 2027-2030
- 27 - CONTRÔLES PÉRIODIQUES RÉGLEMENTAIRES DES INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE 20 COMMUNES ET 3 INTERCOMMUNALITÉS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - PÉRIODE 2027-2030
- 28 - MAINTENANCE DES PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE 12 COMMUNES ET 1 INTERCOMMUNALITÉ - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - PÉRIODE 2027-2030
- 29 - CONTRÔLES PÉRIODIQUES RÉGLEMENTAIRES DES AIRES DE JEUX ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE 20 COMMUNES ET 2 INTERCOMMUNALITÉS - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - PÉRIODE 2027-2030
- 30 - MAINTENANCE DES AIRES DE JEUX DE 12 COMMUNES ET 2 INTERCOMMUNALITÉ - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - PÉRIODE 2027-2030

- 31 - MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE 14 COMMUNES ET 1 INTERCOMMUNALITÉ - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - PÉRIODE 2027-2030
- 32 - MAINTENANCE ET CONTRÔLES PÉRIODIQUES DES EXTINCTEURS ET SYSTÈME DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX DE 20 COMMUNES ET 3 INTERCOMMUNALITÉ - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC POUR COORDONNATEUR LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU PAYS DU GIER (SIPG) - PÉRIODE 2027-2030

INTERCOMMUNALITÉ

- 33 - SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE CAP METROPOLE - MODIFICATION DES STATUTS
- 34 - BASSIN VERSANT GIER - GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) - DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 35 - ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTES-RENDUS

- 36 - COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION D'ATTRIBUTIONS CONSENTIE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
- 37 - RELEVÉ DES MARCHÉS, CONVENTIONS ET CONTRATS DIVERS DE TRAVAUX, FOURNITURES ET SERVICES (ARTICLE L 2122-22-4ÈME DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 septembre 2026

POUVOIR

Je soussigné, M.....

dans l'impossibilité d'assister à la réunion du conseil municipal, et en application de l'article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales,

donne pouvoir à M.....

à l'effet de voter, en mes lieu et place, pour toutes questions soumises à vote.

A Saint-Chamond, le

Signature

Nota important :

Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat (article L.2121-20 du code général des collectivités territoriales)